Interventions de F. Delcombre
au conseil municipal du 29 mars 2012

POINT 9. CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL GENERAL. — Le système de contractualisation avec les communes instauré par la majorité de gauche du conseil général était un bon dispositif : il mettait fin à la politique de guichet pratiquée jusqu'alors, il était pluriannuel et instaurait un certain nombre de critères d'éligibilité dont des critères écologiques qui, même s'ils étaient peu contraignants, avaient le mérite d'exister. D'ailleurs, Soisy avait été une des premières villes à y souscrire.

Aujourd'hui, chaque ville du Val-d'Oise peut sortir ou non de ce dispositif suivant ses intérêts financiers, ce qui veut dire que l'on revient à une politique de guichet et qu'au final le conseil général va dépenser plus. Pour être élus municipaux, nous n'en avons pas moins une vision globale de l'intérêt général et nous constatons là une situation choquante : nous avons d'un côté un maire qui se vante de ne pas augmenter les impôts communaux et de l'autre côté le numéro deux du conseil général qui est la même personne et qui augmente massivement les impôts départementaux. Cette opération donne la fâcheuse impression d'un tour de passe-passe rendu possible par le cumul des mandats, ce n'est pas ainsi que nous concevons l'action publique, nous voterons contre la sortie du contrat départemental.

POINT 12 BIS. LOI N° 2012-376. — Il y a au moins un point sur lequel nous sommes d'accord, c'est le fait qu'il s'agit là d'une mauvaise loi, comme beaucoup de celles que l'on voit naître depuis cinq ans dont l'intérêt réside surtout dans l'effet d'annonce mais qui finalement va contre le but initialement affiché.

Mais, même si on peut penser qu'elle va être rapidement abrogée, pour l'instant c'est la loi et il n'est pas choquant que le maire de Soisy la mette en application, bien qu'il semble qu'il n'y ait aucune autre commune qui ait éprouvé un tel empressement à délibérer. Là où nous ne pouvons pas être d'accord, c'est sur le choix de la date de consultation du public, du 16 mai au 16 juin, c'est-à-dire en pleine campagne électorale pour les législatives, élections auxquelles le maire de Soisy a annoncé sa candidature ! Aussi, comme les textes le permettent, nous demandons à ce que cette consultation se déroule du 15 septembre au 15 octobre, sinon nous voterons contre ce projet de délibération.

POINT 15. ACQUISITION DES PARCELLES AB3 ET AB6. — [Question sur l'intérêt de cette acquisition].

POINT 16. RESIDENTIALISATION DES NOËLS. — Même si nous avions quelques réserves sur certains aspects des travaux d'aménagement des Noëls, nous étions en plein accord avec le principe de chercher à désenclaver ce quartier, qui était symbolisé par la création d'une voie traversante permettant une meilleure liaison avec le reste de la ville. Mais le fait de baptiser la nouvelle voie et de numéroter les nouveaux bâtiments n'impose pas de changer toutes les adresses de tous les habitants du quartier qui n'ont même pas été consultés sur cet aspect des choses. Cette proposition de dire que tous les bâtiments se trouvent désormais « avenue d'Anjou » va même contre l'idée de désenclavement qui était initialement affichée et donc nous voterons contre.